



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 5 du 6 janvier 2023**

**- Spécial -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# **SOMMAIRE**

**n° 5 du 6 janvier 2023**

## **SPÉCIAL**

### **DRAAF**

Arrêté 2023/DRAAF/n° 7 du 6 janvier 2023 portant création et composition du comité social d'administration (CSA) de la DRAAF des Pays de la Loire

Direction Régionale  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt



**ARRÊTE n° 2023/DRAAF/7 du 06 JAN. 2023**

**portant création et composition du comité social d'administration (CSA)  
de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)  
des Pays de la Loire à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022**

**Le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration des Pays de la Loire du 8 décembre 2022,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé auprès du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire un comité social d'administration ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant la DRAAF des Pays de la Loire.

**Article 2**

La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, président ou son représentant
- Le secrétaire général de la DRAAF ou son représentant

b) Représentants du personnel :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	Mme Mélanie Sorin (technicienne supérieure - SREFOB)	M. Frédéric Laloy (ingénieur de ponts, des eaux et des forêts - DRAAF)
	Mme Léna Leducq, (ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - SRFD)	Mme Séverine Guignard (secrétaire administrative - SG)
UNSA	Mme Emilie Cerisier, (technicienne supérieure - SRAL)	Mme Eva Bidaulx (secrétaire administrative - CPCM)
	Mme Virginie Perin (technicienne supérieure - SRISE)	Mme Karine Le Lezec (technicienne supérieure - SREAF/FAM)
FO	Mme Hélène Guillard, (ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - SRISE)	Mme Stéphanie Christien (technicienne supérieure - SRAL)

### Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est mis fin, à cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par l'arrêté du 29 mars 2021 fixant la composition du comité technique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire, lui-même abrogé à cette même date.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Pays de la Loire.

Fait, le **06 JAN. 2023**

Le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt



Armand SANSÉAU

